Département de la Vendée
CCAS de Commequiers

PROCES-VERBAL DU CCAS

Séance du 17 Septembre 2024

L'an 2024 et le 17 septembre à 18 heures 30 minutes, le C.C.A.S. de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de Madame Catherine GALAND, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mmes : ALAPHILIPPE Françoise, BOIZARD Martine, COLINET Martine, GALAND Catherine, JOLLY Laurence, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme POGU Edith à Mme COLINET Martine

Absent(s) : Mmes : LAUNAY Laëtitia, PECQUEUR Marie-Josèphe, RECULEAU Hélène, M. MOREAU Philippe

Nombre de membres
- Afférents au CCAS : 13
- Présents : 8

Date de la convocation : 11/09/2024
Date d'affichage : 11/09/2024

Acte rendu executoire
après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne le : 24/09/2024
et publication ou notification du : 24/09/2024

A été nommé(e) secrétaire : Mme ALAPHILIPPE Françoise

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du CCAS, Mme ALAPHILIPPE Françoise a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

Le quorum a été vérifié avant le début de la séance.

Après approbation du procès-verbal du 13 juin 2024, voici les points traités à l'ordre du jour :

SOMMAIRE

Convention de servitude sur une parcelle du CCAS pour le passage d'une canalisation d'eau potable - DELIB2024_023
Demande d'aide financière - DELIB2024_024

Convention de servitude sur une parcelle du CCAS pour le passage d'une canalisation d'eau potable
réf : DELIB2024_023

Le CCAS est propriétaire en indivision avec M. Bertrand JOLLY de la parcelle AH 123.

Afin de mettre aux normes, les compteurs d'eau potable des parcelles AH 308 et AH 122 appartenant au CCAS et pour implanter un nouveau compteur d'eau potable sur la parcelle AH 119 appartenant à M. Pierrick JOLLY, Vendée Eau nous sollicite pour effectuer des travaux d'extension d'alimentation en eau potable sur la parcelle AH 123 (Plan joint en annexe).

La totalité des travaux sera prise en charge par Vendée Eau. Pour leur permettre d'exploiter cette canalisation, il convient d'établir une convention de servitude entre le CCAS et Vendée Eau. Convention jointe en annexe)

Pour information, M. Bertrand JOLLY co-propriétaire aura sa propre convention avec Vendée Eau.

Après avoir pris connaissance de la convention proposée, le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'autoriser M. le Président du CCAS à signer ladite convention de servitude entre Vendée Eau et le CCAS concernant la parcelle AH 123.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Demande d'aide financière
réf : DELIB2024_024

Madame Catherine GALAND, Vice-présidente du CCAS, informe le Conseil d'Administration qu'une demande d'aide financière est formulée par l'assistante sociale de secteur, pour une administrée de la commune en difficultés financières.

La requête concerne une aide exceptionnelle de 250.00 € pour solder une dette d'électricité d'un montant total de 966.66 €. La commission du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) a été sollicitée pour un montant de 500.00 € et l'administrée réglera le reliquat sur plusieurs mois en sus de sa mensualité en cours.

Le Conseil d'Administration, après avoir étudier le dossier de demande et après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'accorder une aide exceptionnelle de 250.00 €
- L'aide sera versée directement à l'EDF

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Informations diverses :

- Déplacement solidaire

Le service est lancé officiellement – Une vingtaine de bénévoles – Pour le moment peu d'utilisateurs, à suivre.

- Accorderie

Réunion d'inscription le 21 septembre à l'espace Marie Curie
Réunion de lancement de l'antenne le 19/10 à 10h30 à l'Espace Clémenceau.
Début du lancement le 6/11 :

- Atelier Collectif.
- Demande de subvention de 800 € l'année, cette demande sera faite sur l'exercice 2025.

L'antenne sera sans doute ouverte le mercredi après- midi. Le jour des colis alimentaires l'Accorderie s'installera dans la petite salle et ne fera que de l'accueil et des inscriptions. Le fait que ce soit le mercredi, cela permettra aux bénéficiaires des colis de pouvoir découvrir l'Accorderie et pour certains de rompre l'isolement.

- Planning fin d'année :

  - 19 septembre : Conférence à la salle polyvalente sur le répit des aidants. Gratuit organisée en collaboration entre le nid des aidants et les Saisonnales.
  - 1er octobre : Réunion avec Ariane pour le projet d'une antenne à Commequiers.
  - 22-23 novembre : Collecte de la banque alimentaire. Merci de donner vos disponibilités à Catherine.
  - 8 décembre : Goûter des aînés. Comme l'an dernier installation le matin avec partage du repas le midi. Catherine se renseigne pour une animation musicale.

Séance levée à : 18:48

En mairie, le 08/10/2024
Le Président
Philippe MOREAU

La secrétaire de séance
Françoise ALAPHILIPPE